

CCAS DE COURNONTERRAL		DELIBERATION N°2023/04
DEPARTEMENT	Séance du 12/04/2023	
HERAULT	L'an deux mille vingt-trois, le douze avril	
ARRONDISSEMENT	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	
MONTPELLIER	s'est réuni à 18h30 pour sa séance au CCA , Esplanade Hélios, Cournonterral sous la présidence de Monsieur ARS	

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Mmes GIBERT Marie-Line, TERME Roseline, DUMAY Claudine, ROUVIER Magali ; Mrs ARS William, ANINAT Robert ; Yves FERREZ ; TEILHARD Jacques, HUGUET Roger, ISERN Norbert

Absents représentés : MACIAS Anne pouvoir à DUMAY Claudine

Absents : Mmes AZEMA Colette, CHAZERAND Ariane, DUCOUDRAY Céline, Mr MERCADIER Flavien

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif de l'exercice 2023 par chapitre, arrêté en équilibre, en section de fonctionnement 247 596,13 € et en section d'investissement à 138 468.90 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi des finances

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023

L'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

-d' ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2023 du C.C.A.S de Cournonterral, en équilibre :

- en section de fonctionnement à 247 596.13 €
- en section d'investissement à 138 468.90 €.

La maquette budgétaire est annexée à la présente délibération.

Pour	Contre	Absentions	Ne prend pas part au vote compte tenu de son implication dans le dossier
11	0	0	0

Fait et délibéré à COURNONTERRAL,
Le Président du CCAS
William ARS

